



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Le Tableav Du Vray Et Dv Favx Ecclesiastique

A Liege, M.DC.LXXIII.

Article VIII. De la Modestie & du Bon Exemple des Ecclesiastiques,
accompagné de la Parole.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37889

que des affaires temporelles ? pourquoy la langue qui fait l'un, ne fera-t'elle pas bien l'autre ? ce n'est que manquement de charité & d'humilité, que s'il ne peut rien de tout cela, il se peut asseurer qu'il n'y a point de vocation à l'Etat Ecclesiastique, qu'il est incapable d'aucun employ & d'absolution, & que c'est à luy que s'adressent les paroles du Sauveur. *Tollite itaque ab eo talentum, & inutilem servum ejicite in tenebras exteriores.* Matth. 25. vers. 28. & 30.

DE LA MODESTIE
ET DU BON EXEMPLE
DES ECCLESIASTIQUES,
ACCOMPAGNE' DE
LA PAROLE.

ARTICLE VIII.

In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate. ad Tit. c. 2. v. 7.



Il y a long-temps que j'ay appris de la Rhetorique & de la Logique, & que je m'en fers aussi, que sur tout il faut bien sçavoir l'art de la divi-

258 De la modestie & du bon exemple
fion, & ranger chaque chose dans sa place pour éviter la confusion : nôtre Apôtre même nous l'apprend dans le texte que je viens de citer, où il fait voir clairement en quoy consiste le bon Exemple dans toute son étendue : Il le réduit à trois points, à la Parole, *in doctrina* ; à l'innocence de la vie, accompagnée de bonnes œuvres, *in integritate* ; & à la Modestie qui regarde la parole, le ton de la voix, l'action, le geste, la demarche, & toute la composition extérieure, *in gravitate* ; & il comprend ces trois choses sous le mot d'edifier le prochain, 1. Thessal. cap. 5. vers. 11. Et *edificate alterutrum*, & 1. Cor. 14. vers. 26. *Omnia ad edificationem fiant*, qui est même l'usage commun de parler, ce qu'il dit aussi & inculque en plusieurs autres endroits comme une vérité des plus importantes du Christianisme & de l'Etat Ecclesiastique, & même côme le point unique & capital de tout ce qui paroît au dehors aux yeux du prochain, *en sa seconde Lettre aux Corinth. chap. 6. v. 3. 4. & 7. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum, sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros in multa patientia* ; C'est la Modestie & la patience, quand il faut dans la conversation, &c. *In charitate non ficta*, c'est le bon Exemple, *In verbo charitatis*, c'est la Pa-

role & dans la premiere à Timothé, ch. 4. v. 12. *Exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.* Voilà ces trois poincts que l'Apôtre a remarqué si soigneusement, qui font tout le plan des devoirs de l'homme extérieur dont il fait voir à tous les Chrétiens l'obligation par des repetitions si frequentes, mais principalement aux Ecclesiastiques, puisqu'il parle à deux Prêtres & à deux Pasteurs, qui sont Timothé & Tite. Et l'on ne peut pas douter que les Ecclesiastiques & plus encore les Pasteurs, ne soient obligez à ces devoirs, de la parole, de la bonne vie, & de la modestie, incomparablement plus que les Laïques, & par leur vocation, & par leur office.

Qualis erit adificatio populi, dit S. Jérôme, sur le second chap. de la Lettre à Tite, *Si intelligat magistro se esse majorem quia vehementer Ecclesiam Dei destruit meliores esse Laicos quam Clericos, quos ajoûte S. Chrysofost. aequales esse confusio est.* S. Greg. Parte 2. Pastoral. cap. 1. *tantum actionem populi actio transcendere debet Presulis, quantum à grege distare solet vita Pastoris.* Mais S. Chrysofostome parle encore plus fortement, lib. 2. de Sacerd. cap. 2. *Quanta inter se differentia homines rationis usum habentes & bruta ratione carentia dissident, tantum sanè discrimen inter eum qui pascit, atque eos qui pascuntur esse*

260 De la modestie & du bon exemple
velim. Il ne suffit pas de surpasser les
Laiques, si on ne surpasse en perfection
les Ermites, les Moines & les Religieux,
comme dit S. Denis, l. de Eccles. hierar.
cap. 6. *Eos qui Sacerdotum munere funguntur,*
sanctiores & puriores illis esse oportet qui se ad
montes contulerunt. Et dans le même en-
droit, *Monasticus ordo debet sequi Sacerdotales*
ordines, & ad eorum imitationem ad divina af-
cendere. Saint Jérôme voulant porter un
Religieux à la perfection (c'est dans la
Lettre qu'il a écrit à Rusticus) se con-
tente de l'exhorter à vivre de telle sorte
qu'il puisse mériter d'être honoré de la
Clericature, *Sic vive in Monasterio,* luy dit-
il, *ut Clericus fieri merearis.* Mais nôtre Saint
Chrysostome encherit par dessus au Liv.
6. ch. 2. où parlant de la vie d'un Eccle-
siastique, & d'un Prêtre, après avoir
traité des exercices des Religieux, *Multò*
major, dit-il, *vitæ integritas huic quam illis*
necessaria est, & au chap. 4. du même Li-
vre, il ajoûte qu'un bon Prêtre doit être
autant au dessus d'un bon Religieux,
qu'un Roy au dessus d'un simple Bour-
geois, *Monachorum certamen ingens,* ce sont
ces paroles, & *labor multus est, verum si con-*
ferre quis volet instituti illius sudores cum reâ
administrato Sacerdotio, certè tantum esse inter il-
la duo discrimen comperiet, quantum est inter Re-
gem & privatam intervallum, cecy ne doit
pas être interprété, je diray seulement

qu'il est vray, au moins, *Quantum ad officium, ad quod ex vocatione sua destinantur Sacerdotes, & quantum ad pericula*, & je brise là pour éviter les contentions, selon l'avis de S. Paul, 2. Timoth. v. 14. *Noli contendere verbis, ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium, & ibidem vers. 23. & 24. Stultas autem, & sine disciplina questiones devita, sciens quia generant lites. Servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem*, car nous honorons parfaitement les Religieux, & nous sommes gens de paix : Les Ecclesiastiques ont besoin d'une double grace, d'un double esprit, & de deux Anges, & pour eux, & pour les autres. *In eo quod Christiani sumus attenditur utilitas nostra, in eo quod prepositi non nisi vestra.* Saint Aug. lib. de Pastoribus.

Il faut d'oc premierement parler, nous en avons fait voir suffisamment la necessite & l'obligation indispensable, je n'en diray pas davantage.

Mais il faut sçavoir bien parler en teps & lieu, & de la maniere qu'il faut, *Mala aurea in lectis argenteis, qui loquitur verbum in tempore suo.* Prov. 25. v. 11. Ne rien dire que de serieux, ny rien d'inutile & d'extravagant, qui puisse être digne de reprehension, *Sagitta infixæ femori canis, sic verbum in corde stulti,* Eccli. 19. v. 12. de peur qu'on ne nous fasse le reproche que Job

262 De la modestie & du bon exemple
faisoit autrefois à sa femme lors qu'elle
luy tenoit des discours extravagās, *Quasi una de stultis mulieribus locuta es.* Job. cap.
2. v. 10. Or le plus grand secret pour
éviter ce défaut, est de parler peu, & de
bien digerer les choses avant que de les
dire, *In multiloquio non deerit peccatum.* Pro-
verb. 10. v. 19. imitant en cela l'exemple
de la Sainte Vierge, de qui nous ne trou-
vons point dans l'Evangile, comme S.
Bernard a sagement remarqué, *Homil.*
in signum magnum, qu'elle ait jamais par-
lé que quatre fois pendant la Vie de son
Fils, & ce n'a esté que de choses saintes
& en peu de mots, ce qui nous apprend
qu'il faut sçavoir aussi se taire, *Vbi audi-
tus non est, non effundas sermonem.* Eccli. 32.
vers. 6.

Mais les Exemples ont tant de force
en comparaison des paroles, que selon
le sentiment de Seneque, *Epistre 6.* la
voye d'enseigner la vertu par preceptes
est incomparablement plus longue que
de la persuader par exemples. *Longum
iter per precepta, breve per exempla.* Ce
sont comme autant d'images & de Li-
vres ouverts, où les plus ignorans & les
plus obstinez pecheurs peuvent lire &
trouver dequoy se convaincre des veri-
tez qu'ils doivent suivre: la voix qui sort
de la bouche ne fait que frapper l'air &
les oreilles, mais celle de l'action, qui

Saint Bernard, est un tonnerre qui brise les rochers, & amollit les cœurs les plus endurcis, *vox oris sonat, vox operis tonat*, c'est pour cette raison que JESUS-CHRIST n'a rien enseigné qu'il n'ayt pratiqué auparavant, & quand il entreprit de prouver aux Juifs que sa doctrine estoit véritable, il leur a aussi-tost proposé son innocence, comme une preuve infaillible, de laquelle ils ne pouvoient se défendre: qui est celuy, dit-il, d'entre vous qui me pourra convaincre de péché? *Quis ex vobis arguet me de peccato?* Joan. 8. vers. 46. & de ce principe il tire cette consequence qu'ils sont obligez de reconnoistre la sainteté de ses actions, s'ils font difficulté d'ajouter foy à ces paroles.

Il est vray, comme nous avons dit, que les paroles sont tellement necessaires pour l'établissement du Royaume de Dieu dans les ames, qu'il est impossible d'avoir la Foy d'aucun mystere dans la voye ordinaire, si jamais l'on n'en a entendu parler, *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi*. Rom. 10. vers. 17. Mais la parole toutefois ne suffit pas, si elle n'est accompagnée de l'action, & si l'on ne pratique ce que l'on enseigne, estant certain, selon la doctrine du Concile de Trente, que la pureté de vie de ceux qui instruisent les autres est un

264 De la modestie & du bon exemple
moyen bien plus efficace pour convertir
les ames, que l'éloquence des Orateurs,
Integritas presidentium salus est subditorum,
Sess. 6. cap. 1. de reform. & il appelle le
bon Exemple un Predicateur perpetuel,
*Quod est veluti perpetuum quoddam predicandi
genus.* Sess. 25. cap. 1. de reform.

Nous lisons dans les Actes des Apo-
stres, chap. 13. vers. 12. que le Procon-
sul Serge Paul voyant les grands mira-
cles que l'Apostre faisoit, admira sa do-
ctrine, & crût JESUS-CHRIST qu'il pré-
choit; mais aujourd'huy que les mira-
cles ne sont pas si nécessaires pour l'éta-
blissement de la Foy, Dieu veut que nous
rendions croyables nos sacrez Mysteres
par l'innocence & la sainteté de nostre
vie, qui sont les marques evidentes &
incontestables de la Religion Chrétien-
ne, & que nous excitions nos freres à
la pratique de la vertu, non seulement
par nos instructions, mais principalement
par nos bonnes œuvres. C'a été par là,
dit S. Chrysostome, que les Apôtres ont
étably le Royaume de JESUS-CHRIST dans
l'Univers: ce n'a pas été seulement par
leurs miracles qu'ils ont soumis les hom-
mes à l'Evangile, mais encore, & plus
souvent par le mépris qu'ils faisoient des
richesses, des plaisirs & des honneurs; par
le parfait dégageement de toutes les cho-
ses du monde, & par la pratique exem-
plaire

plaire des autres vertus Chrestiennes.

A quoy ce saint Docteur ajoûte cette belle reflexion digne de son zele dans l'Homelie 46. sur Saint Matthieu: que si douze hommes ont converty les nations les plus barbares, il faut que nôtre malice & nôtre lacheté soit bien grande de ne pouvoir convertir nos domestiques, ny une petite Paroisse, quoy que le nombre des Predicateurs soit si grand qu'il pourroit suffire pour la conversion de dix mille mondes. Peut-estre direz vous que les Apôtres faisoient des miracles, mais ces actions miraculeuses sont communes aux bons & aux mauvais, & on ne lit pas que S. Jean Baptiste ayt fait aucun miracle, Joan. 10. v. 41. *Ioannes ipse signum nullum fecit*: & le plus grand de tous les miracles, c'est la simplicité, l'humilité, la pauvreté, le dégagement, la patience, l'innocence de la vie, Matth. 5. v. 16. *Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona*, &c. Ajoûtés que ces actions extraordinaires sont souvent suspectes aux personnes qui n'ôt aucune retenüe; mais une vie sainte & irreprochable est capable d'arrêter la calomnie, de fermer la bouche même du démon, & de détruire le vice. C'est pour cela que le Fils de Dieu envoyant ses Apôtres leur parle ainsi, *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos*, comme s'il leur disoit, si vous êtes

M

266 De la modestie & du bon exemple
des agneaux vous vaincrés, & si vous
estes des loups vous serez vaincus, selon
la pensée de S. Chrysostome.

N'estoit ce pas un spectacle digne des
Anges de voir saint André attaché à sa
croix animant les fideles à souffrir pour
JESUS-CHRIST ? *Crucifixus Crucifixum præ-
dicabat* ? dit Saint Bernard *Serm. 3. de san-
cto Andrea* : & une exhortation pouvoit-
elle estre plus puissante que celle de S.
Estienne priant Dieu, & demandant le
pardon de ceux qui le lapidoient ? quoy
de plus pressant qu'un S. François Xa-
vier ? que ce glorieux Comte de Proven-
ce saint Elzear ? un saint Louys Roy de
France ? lisez leurs vies, une sainte Na-
talie exhortant son mary Adrian à la
souffrance du martyre, luy tenant elle-
même les pieds & les mains pendant
que les bourreaux les coupoient ? quoy de
plus edifiant que de voir une sainte Ca-
therine de Sienne ? une sainte Elisabeth
fille du Roy de Hongrie, & sa niece du
même nom Reyne de Portugal ? & tant
de Grands Hommes de nôtre siecle, ou
que nous avons veus, ou dont nous li-
sons les vies.

C'est sur ces beaux modeles que nous
devôs regler toute nostre conduite dans
l'instruction des ames : & en effet com-
ment pourrions nous persuader à un
homme qui a esté offensé par un autre

que la remission des pechez est inseparablement attachée au pardon & à l'amour des ennemis; si nous qui sommes Ecclesiastiques ne voulons pas pardonner aux nôtres? comment pourrions-nous porter un voluptueux à quitter ses plaisirs & ses mauvaises pratiques, si nous sommes nous-mêmes engagez dans ces malheureux commerces? comment peut-on persuader qu'on n'entre dans le Ciel que par la croix & par les souffrances? & si l'on s'abandonne aux plaisirs? comment convaincre une personne de cette grande maxime, que pour posséder Dieu il faut se détacher du monde: si on a encore soy-même de l'attachement aux creatures? ne nous dira-t-on pas avec raison, *Medice cura te ipsum.*

Ah combien en voyons nous & de Chrestiens & d'Ecclesiastiques du nombre de ces malheureux, dont un Pere de l'Eglise (c'est l'éloquent & zelé Salvian) fait la description en ces termes, lib. 4. de *Prov. Evangelia legunt & impudici sunt, Apostolos audiunt & inebriantur, Christum sequuntur & rapiunt.* Et saint Zenon, Homil. de *patientia. Altaria dom venerantur evertunt.* Et le Fils de Dieu, *Dicunt & non faciunt.* N'y a-t'il pas sujet de dire de ces faux Ecclesiastiques quele Patriarche Isaac disoit autrefois de son fils Jacob. *Vox quidem vox Jacob est, sed manus sunt Esau.* Gen. 27. v. 22.

268 De la modestie & du bon exemple

Pour nous mettre donc à couvert d'un si honteux reproche, suivons le Conseil de l'Apostre dans le texte que nous avõs cité pour theme, & achevons cét Article pour suivre nôtre dessein, par la Modestie, qui fait une partie principale du bon exemple & de l'efficacitè de la parole, *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus*, Philipp. 4. vers. 5. cela regarde tous les Chrestiens, mais nostre Apõtore écrivant à Timothé dans sa 1. lettre chap. 3. & faisant voir les qualitez d'un Eveque s'adresse aussi à tous les Ecclesiastiques à proportion, au sentiment de S. Jerôme, de Theophylacte, de Theodoret & de Saint Anselme. *Oportet Episcopum irreprehensibilem esse, sobrium, ornatum, pudicum, hospitalem, non vinolentum, non percussorem, sed modestum; non litigiosum, non cupidum.* Et à Tite chap. 1. il ajoûte: *Non superbum, non iracundum, non turpis lucri cupidum: sed benignum, justum, sanctum, continentem;* où vous voyez que je rapporte seulement icy les qualitez qui regardent la Modestie & le bon Exemple, je laisse les autres qui concernent d'autres sujets.

Traitons donc dignement cecy si nous pouvons, car c'est un sujet qui semble renfermer les principales obligations de la Clericature, & qui regarde l'intérieur & l'exterieur tout ensemble: puisqu'il est vray (selõ la doctrine des Peres)

que la Modestie suppose un bon fond, & l'immodestie, l'insolence & l'extravagance, un mauvais, ou gâté, s'il étoit bon. *Vox quaedam animi, corporis motus*, dit S. Ambroise. lib. 1. offic. cap. 18.

Le Sage en fait aussi une de ses principales maximes, Eccli. cap. 19. vers. 26. *Ex visu cognoscitur vir, & ab occurfu faciei cognoscitur sensatus*, & ibidem vers. 27. *amictus corporis & risus dentium, & ingressus hominis enuntiant de illo.*

Mais entrons plus avant en matiere : La verité est si fidelle en ses rapports, qu'à même temps qu'elle se voit justement recherchée, elle decouvre ce qu'elle a de plus secret, quelque résistance qu'y puisse faire le menlonge son capital ennemy: c'est ainsi qu'elle s'est donnée aux Peres de l'Eglise qui l'ont consultée sur le mauvais extérieur des Clercs, qu'ils ont fort judicieusement comparé à une lampe sans feu, qui rend plus d'incommodité que de service au public. Le Fils de Dieu nous declare assez, qu'il ne veut point de ces lampes dans son Sacerdoce, quand il nous commande à tous d'éclairer les hommes par la probité de nos vies, & par nos bons exemples, *Sic luceat lux vestra coram hominibus*, &c. Matth. 5. Mais qu'il y veut cette modestie (dont parlent les Saints) qui regle toutes les parties de l'homme extérieur, qui re-

270 *De la modestie & du bon exemple*
tienne & mortifie la veüe, qui gouverne l'ouïe, qui reprime la langue, qui conduise la démarche, qui modere les gestes, & qui regisse tout le reste du corps: voilà l'exercice de cette belle vertu, & ce qui en fait connoistre les besoins.

On la peut considerer, & entant qu'elle est une partie potentielle de la Temperance & une vertu particuliere, & entant qu'elle est l'ornement de toutes les autres, & celle qui contribue davantage à leur perfection, parce qu'étant cachées au dedans, il ne leur est permis de paroistre que sous les enseignes & sous les signes extérieurs de cette excellente vertu, qui est la marque d'un esprit réglé, & où la grace fait sa demeure.

En effet, comme la dissolution ne peut venir que de l'esprit du monde & de la vanité, aussi n'y a-t'il que le seul esprit de JESUS-CHRIST qui puisse former une véritable Modestie, au sentiment de Saint Gregoire de Nazianze. Epist. 93: *Vbi Christus est, modestia quoque est*: C'est pourquoy tous les Ecclesiastiques, & toutes les personnes qui s'employent au salut du prochain doivent extremement cherir cette vertu, par le moyen de laquelle Dieu peut être manifesté & glorifié en elles, & qui est comme une ima-

des Ecclesiastiques, &c. Art. VIII. 27^e
ge & une expression de l'égalité immuable qu'il a en luy même, sans pouvoir être agité ny troublé d'aucune chose, comme dit élégamment Saint Ambroise, lib. 1. officior. cap. 18. & seqq. *Divus est modestia, quia portio Dei est*, & sur le Psalme 118. *Pretiosum est videre virum justum, ut videas eum secundum imaginem Dei*, &c. glorifiez & portez Dieu dans vostre corps, dit Saint Paul 1. Corint. 6. v. 20. c'est à dire, ayez une modestie extérieure qui témoigne la présence de son esprit, & qui attire les autres à le glorifier, à le louer, benir, adorer, & aymer avec vous & dans vous.

Saint Thomas en a traité dignement dans sa seconde seconde quest. 160. 161. 166. 167. 168. 169. Et comme il y a quatre défauts en cét endroit qui ont besoin de reglement & de conduite, ils sont aussi autant de differents objets & de matières, qui exercent & appliquent cette noble & importante vertu, prise dans toute son estendue, à autant de différentes occupations.

Le premier est le desir de primer & d'exceller par dessus les autres, l'humilité qui est la première espece de la modestie l'entreprend.

Le second est le desir deregulé de sçavoir, la studiosité le modere, & combat à même temps la negligence de sçavoir,

272. De la modestie & du bon exemple
& d'apprendre les choses necessaires.

3. Les mouvemens & les gestes extérieurs du corps doivent estre reglez par la modestie, soit qu'ils se fassent serieusement, soit qu'ils se fassent par jeu & par divertissement.

Lors qu'elle regle les actions serieuses elle n'a point d'autre nom que celuy de modestie, qui doit juger & ordonner dans les rencontres particulieres du dehors, *quid liceat, quid expediat, quid deceat*, cecy est tiré de Saint Thomas *quæst. 168.* qui ajoûte que nos discours & nos actions, principalement avec nos amis, doivent toujours estre accompagnez & assaisonnez de quelque maturité & gravité, ce qui est remarquable, *gravis esto sed non austerus*, dit S. Bernard de *Cons. lib. 4. cap. 6.*

Et lors qu'elle conduit & modere nos actions & nos paroles de jeu, de raillerie & de divertissement, en un mot nos recreations, elle se dit en Grec *Εὐτραπλία* & en Latin *comitas, urbanitas, dexteritas*, dont le defaut s'appelle rusticité ou morosité, & l'excez scurrilité, que l'Apôtre cõdamne parmy les Chrétiens jusques au nom même lors qu'il dit: *aut stultiloquiū, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet nec nominentur inter nos*, Ephes. 5. vers. 4. & l'on tombe dans le defaut lors que l'on s'entretient de fables, de contes

impertinens, & d'extravagances.

Je n'ay pas le temps de rapporter icy les regles d'un innocent divertissement, & d'une innocente raillerie, il est plus difficile que l'on ne croit de se divertir honnestement, & de railler innocemment, mais particulièrement le dernier, qui est aussi pour l'ordinaire tres-dangereux, il y faut beaucoup de prudence, de circonspection, d'adresse, & de bonté; l'art de l'honneste & innocente raillerie n'appartient pas à toutes sortes de personnes, elle demande ou beaucoup d'esprit & de Jugement, ou beaucoup de vertu, ou pour mieux dire les deux ensemble, l'imprudence, la demangeaison de parler, la fierté, l'insolence, l'emportement, l'imprudence, la legereté, la flatterie, le faux semblât, l'hypocrisie, la dissimulation, l'esprit critique, chagrin & agreste, l'antipathie des humeurs, l'accêt & le ton de la voix, gâtent toute la douceur de la conversation, & sont les ennemis capitaux de l'honnesteté exterieure; de la civilité, & de la modestie.

Enfin la modestie doit regler les habits, les ornemens, les meubles, le train, la table, la dépence, &c. & elle s'appelle alors *modestia, cultus, seu apparatus externi*, ou simplicité & propreté; elle combat la vanité, le luxe, le faste & la pompe, *sed quid existis videre? hominem mollibus vestitum? &*

274 De la modestie & du bon exemple
l'abatement, la sordidité, la negligence
& l'impropreté; je ne sçauois oublier
icy le sentiment de Saint Chrysostome
touchant ces excez exterieurs, Hom. 10.
ep. ad Colloff. *Per se magnum est malum, dit-
il, nimius ornamentorum appetitus & desideriu,
etiamsi nullum aliud inde nasceretur, sed citre pe-
riculum id liceret habere, nam ad inanem glo-
riam fastumque parat, & instruit*, la pru-
dence morale & chrestienne doit regler
tous ces defauts.

Je ne puis parler icy selon mon des-
sein que de la Modestie Ecclesiastique
dans ces deux dernieres manieres que
nous avons rapporté, & principalement
de celle qui regarde nos actions exte-
rieures, & je dis qu'il faut bien qu'elle
soit de grande consequence au salut, puis
qu'il n'est que trop visible, que la perte
des Ecclesiastiques commence ordinai-
rement par son contraire, qui est l'im-
modestie, Dieu veuille qu'elle ne passe
point jusqu'à l'effronterie; & il ne s'en
fait pas étonner, parce que le diable ne
sçait que trop, (& il est vray) que la mo-
destie est un divin Predicateur, à la seu-
le veüe duquel les ames se convertissent,
comme nous lisons de la modestie du
Bien-heureux Louis de Gonzague, &
de Saint Francois: & elle étoit si ravi-
sante dans la Sainte Vierge, qu'au rap-
port de Saint Denis, cap. 3. de *divinis no-*

minibus, elle attiroit tous les cœurs à l'amour de la saincteté; & si auguste, que si la Foy n'eut enseigné le contraire on l'eut prise pour une divinité. Mais cette admirable vertu paroissoit avec tât d'éclat dans le Fils de Dieu, qu'elle convertissoit les pecheurs autant que ses Predications & ses Miracles, & attiroit après luy tant de milliers d'hommes jusques dans les deserts: & elle a semblé si agreable, si charmante & si puissante à Saint Paul; que voulant porter les Corinthiens à la reformation de leurs mœurs, il les en conjure par la douceur & la modestie de JESUS-CHRIST, *Ipsè autem ego Paulus obsecro vos per mansuetudinem & modestiam Christi*, 2. COR. 10. V. 1.

Tant il est vray ce que dit le Sage, Eccl. 24. vers. 20. *In plateis sicut cinnamomum & balsamum aromatizans odorem dedit, quasi myrrha electa dedit suavitatem odoris*, & ce que dit l'Apostre déjà cité, *glorificate & portate Deum in corpore vestro*, ce qui fait tirer à S. Ambroise cette belle conséquence sur le Psal. cité 118. *Quàm pulchrum ergò ut videaris & profis.*

Pendant que ce Clerc n'étoit que simple écolier, il vivoit simplement, sans autre passion que d'avancer ses études: est-il arrivé aux Ordres mineurs, dont le seul nom luy préche l'humilité, il n'a plus que des pensées d'ambition, pour

276 De la modestie & du bon exemple
monter en diligence au Soudiaconat, afin de se tirer du travail des classes, & se mettre en pleine liberté de paroître aux yeux du monde, là où il n'a pas plutôt mis le pied, qu'il tranche de l'honnête homme, il n'y a plus que pour luy à assigner les jeux & les divertissemens: si la bourse est fournie, ou si le credit vit encore, les festins, les cadeaux & les amples collations feront tout son mérite, & sa reputation, non d'homme vertueux, mais de libertin pecunieux, qui n'a d'as tout son extérieur que les livrées & les marques d'un esprit eventé & d'une ame égarée.

Ces damnables maximes dans les degrez inferieurs font assez juger, quel Diacre, quel Prêtre & quel Beneficié un tel personnage pourra être: j'aymerois autant, dit un Saint homme, voir un asne contrefaire le cheval, que de voir un Ecclesiastique vivre & se vêtir en mondain; parce dit-il, que le Fils de Dieu dont il doit estre l'Officier ne peut souffrir des libertins en aucun de ses offices; Matth. 6. *Nemo potest duobus dominis servire: eò quod dit S. Gregoire, signum reproborum evidentissimum, superbia est.* Mais quoy! me dira-t-on, nous veut-on faire mourir de melancolie, en nous ôtant ainsi nos divertissemens? ah mes freres! que dites-vous là? qu'y a-t'il au monde de

plus capable de réjouir les Chrétiens que
le Dieu des Chrétiens ? *Felix lingua*, dit
Saint Jérôme ad Rustic. *qua non novit, nisi
de divinis loqui* : certes les saintes occupa-
tions ne rendent jamais l'homme triste,
ny mélancolique, tant qu'il leur est fide-
le ; le Prophete Roy, aussi sage pour le
moins que les sages de ce temps, l'avoit
bien reconnu, ayant mieux aymé le mé-
pris au service de Dieu, que les honneurs
chez les Grâds de la terre : qu'on en pen-
se ce qu'on voudra, dit nôtre S. Jérôme,
pour moy j'avoué ingenuement que la
Ville m'est une prison, & la solitude un
paradis. Il est donc visible que la vie so-
litaire n'est penible qu'à ceux qui n'ont
plus de goût pour ses douceurs, & qui
croient (dans ce déplorable état) qu'il
n'y a rien de plus mal-heureux au mon-
de, que ceux qui ne vivent pas comme
eux : & tout au cōtraire on les voit pres-
que agoniser s'ils manquent un demy-
jour de compagnie & de passetemps, qui
fait cela ? c'est la playe de l'interieur qui
saigne toujours, & l'égarement de l'es-
prit qui ne sçait plus quel chemin pren-
dre pour retourner d'où il est forté : le
Stoique a reconnu cette verité, c'est Se-
neque, lors qu'il dit : *Primum argumentum
compositæ mentis est posse consistere & secum mo-
vari*. Je ne dis pas qu'en qualité de Prêtres
nous devions nous retirer des peuples

278 De la modestie & du bon exemple
pour ne les point voir, mais je dis avec
Saint Bernard & Saint Bonaventure,
qu'afin de les voir utilement, comme
nous devons, il faut avoir en main quel-
que passage ou sainte pratique de l'E-
criture, quelques maximes chrétiennes
des plus fortes & des plus utiles, & quel-
ques remarques solides de dévotion pour
s'en entretenir avec eux: & on verra
bien-tôt que cette sorte de recreation
est infiniment plus douce qu'aucune au-
tre qui soit au monde. Saint Ignace
avoit coutume pour se defaire du mon-
de oysif, ou pour le gagner s'il en estoit
capable, de souffrir une ou deux fois ses
visites inutiles, puis il l'entretenoit for-
tement, mais adroitement du Para-
dis, de la Mort & de l'Enfer, joignant
l'exemple de sa saincteté à ses paroles
enflammées du divin amour, selon le
conseil de l'Apostre, qu'il pratiquoit si
fidelement. *In omnibus teipsum prebe ex-
emplum bonorum operum, in doctrina, in inte-
gritate, in gravitate, verbum sanum, irrepre-
hensibile: ut is qui ex adverso est, vereca-
tur, nihil habens malum dicere de nobis, ad
Tit. 2. vers. 7. & 8.* Car enfin nous de-
vons l'exemple de la bonne edification
sous peine de damnation: Mais comment
est-ce que celuy qui n'est pas meilleur
que le peuple, dit Saint Bonaventure,
luy pourra donner bon exemple? &

comment est-ce que le Prêtre reprendra
le vice dont luy même est coupable ? *vos
estis sal terra* Matth. 6. il est vray, puisque la
verité même l'a dit, mais si nous sommes
gatez, corrompus, & sans goût des ver-
tus, comment est-ce que nous en don-
nerons à ceux qui l'attendent de nous ?
Saint Gregoire nous avertit d'y prendre
garde soigneusement, *Scire debent*, dit-il,
*quia si perversa perpetrant, tot mortibus digni
sunt* : à quoy Saint Bernard ajoûte, *Con-
secrasti ostium Evangelio, talibus jam aperire illi-
citur est, assuescere sacrilegium*, lib. 2. de Con-
fid. c. 13. Si la langue ne parle que de l'a-
bondance du cœur, il ne faus pass'éton-
ner si ceux qui n'ont que la vanité dans
le cœur, le monde dans l'esprit, & la rail-
lerie sur les levres, ne parlent que de
choses vaines & frivoles, à quoy l'Apô-
tre s'oppose formellement, en nous de-
fendant, comme il fait, tous entretiens
de mauvaise odeur, *Omnis sermo malus ex
ore vestro non procedat*, Ephes. cap. 4. vers.
29. ce qu'il aggrave & explique plus au-
au long au chap. 5. vers. & 4. *Fornicatio
autem & omnis immunditia aut avaritia nec no-
minetur in vobis, sicut decet sanctos, aut turpi-
tudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas
qua ad rem non pertinet* : Où s'il parle
ainsi à des Chrestiens, qu'il appelle
Saints par leur vocation & par
leur profession, *sicut decet sanctos*,

280 De la modestie & du bon exemple
(remarquez cela) qu'est-ce qu'il ne di-
roit pas à des Ecclesiastiques ? appuyez
encor sur ce mot, *nec nominetur in vobis* ;
mais au contraire entendons-le parler
aux Colloff. chap. 4. vers. 6. *Sermo vester
semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quo-
modo oporteat vos unicuique respondere*, voi-
là qui vaut plus que tout ce que jamais
ont dit Socrate, Senèque, Plutarque,
&c.

Et certes il a raison, parce que nous
ne sommes forts à persuader le bien que
par l'exéple & par la parole, mais aussi a-
vec ces deux pieces de batterie nous pou-
vons desarmer l'enfer, & vaincre ses plus
puissans Officiers, car qu'est-ce qui peut
empêcher un veritable Clerc de souste-
nir l'interet de Dieu contre la puissance
même des testes couronnées, avec le res-
pect qu'on leur doit ? & qui est-ce qui
empêchera Dieu de luy donner la vi-
ctoire sur ses ennemis, tant qu'il sera fi-
dele au combat ? Il faudroit envoyer
tous ces lasches complaisans, que la terre
porte aujourd'huy, à l'école d'un Saint
Jean Chrysofome, d'un Saint Ambroi-
se, d'un Saint Charles Borromée, d'un
Barthelemy des Martyrs, & tout fraiche-
ment d'un Mr. Vincent, tres-digne Fon-
dateur de la Mission de Saint Lazare,
d'un Mr. Bourdoise, pour apprendre à
traiter toutes personnes soumises à la rai-

son, avec des respects & des tendresses de
pere, & resister sans crainte aux plus
grandes puissances de la terre, pour l'in-
teret de Dieu & de son Eglise. Le juste
(dit le Sage) est assure comme un lyon,
& demeure toujours ferme & intrepide.
Le veritable Ecclesiastique n'a qu'une
chose à craindre, qui est de craindre
quelque chose plus que Dieu, & de se
craindre soy-même & rien plus. Il n'y a
que ceux qui craignent la perte des cho-
ses temporelles, qui soient capables de las-
cher le pied aux affaires du salut, & il
sera toujours vray, que quelques terri-
bles que puissent être les puissances du
monde contre la cause de Dieu, les Po-
tentats & les testes couronnées devien-
dront des Theodoses, & des Guillaumes
d'Aquitaine, lors que les Superieurs Ec-
clesiastiques seront des Ambroises & des
Bernards. Ceux qui ont lû l'Histoire ont
pû remarquer comme l'Empereur Va-
lentinian, pour obliger sa mere Justine,
voulut donner aux Arriens une Eglise
dans Milan, ce que Saint Ambroise luy
refusant, voicy comment il luy parle,
& comment il apprend aux Ecclesiasti-
ques de traiter ceux qui font injure à
l'Eglise. SACRE MAIESTE', qui
accusés mon refus de contumace? &c.
vous qui êtes jeune d'âge, sans expe-
rience, & encore cathecumene aux ve-

282. *De la modestie & du bon exemple*
ritez de la Foy, vous voulez juger des
mysteres que vous ne sçavez point en-
core : si vous croyez cela raisonnable,
il faut que les Evêques cedent la chaire
aux Laïcs, & que leurs Pasteurs devien-
nent leurs Brebis: c'est ce que je ne souf-
friray point ; car j'ay promis à Dieu de
deffendre ses interêts, en maintenant son
Eglise jusqu'à l'extinction de ma vie? Je
ne suis pas le contrrôleur de vos libe-
ralitez, mais je suis l'interprete de v'otre
foy, vous donnerez de vos thresors à qui
il vous plaira, je n'y porteray point
d'envie, mais vous ne donnerez rien des
droits de Dieu, que ie n'y resiste de toutes
mes forces. C'est ce que ie ne vous puis
celer, parce que ma vie, & la flatteris-
font incompatibles : ces paroles sont
tirées de la Cour Sainte du R. P. Caussin
tom. 2.

Ce refus fit naître contre ce Saint un
Edit, par lequel il luy étoit enjoint de
vuider ses mains des vases sacrez & des
autres meubles de l'Eglise, de donner l'E-
glise qu'on demandoit pour les Arriens,
& enfin de se retirer de Milan en toute
diligence. Le Saint répondit au premier
chef, que les meubles de l'Eglise sont à
JESUS-CHRIST, & qu'il ne trahiroit ja-
mais les interêts de son Maistre.

2. Que l'Eglise qu'on luy demandoit
étoit la maison de Dieu, qu'il étoit re-

solu de la luy conserver inviolablement. Et pour sa retraite de Milan, qu'il craignoit plus Dieu qui luy avoit confié les ames de cette Province, que l'Empereur qui les luy vouloit oster, & que si Valentinian faisoit ce qu'il pouvoit par une puissance déreglée, Ambroise estoit resolu de souffrir tout ce que doit un Pasteur pour la conservation de son troupeau.

Chacun sçait l'homicide de l'Empereur Theodose, & voicy comment se comporta nôtre Saint Evêque pour l'empêcher d'entrer dans l'Eglise avant que d'avoir penitencé. Vous ne devriez, luy dit-il, regarder autre chose que la terre d'où vous estes fortys, & où vous devez retourner, la pourpre qui couvre vostre corps n'empêchera pas les vers de les ronger: Dieu vous avoit donné l'Empire sur les hommes, pour les traiter en hommes, & vous les avez traittez plus cruellement que les bestes; vous n'êtes plus en état d'approcher des Autels, retirez vous, & n'ajoutez pas crime sur crime, faites penitence. Les premiers de la Cour tâchent d'obtenir grace de l'Evêque pour l'Empereur, partie par priere, partie par menaces. Voicy toute la réponse qu'il fait. S'il vient comme Tyran, ie luy tendray le cou, mais s'il vient comme Empereur Ca-

284 *De la modestie & du bon exemple*
tholique, je luy refuseray absolument
l'entrée de l'Eglise comme à un excom-
munié. Ce qu'étant rapporté à l'Empe-
reur, tres-affligé de se voir ainsi retran-
ché de l'Eglise: n'importe, dit-il, je suis
resolu de satisfaire à l'Eglise, que l'E-
véque fasse de moy ce qu'il voudra. Saint
Ambroise ayant appris avec joye la re-
solution de l'Empereur, & qu'il venoit
à luy pour se reconcilier, alla au devant,
& l'ayant abordé luy parla en ces ter-
mes: Venez-vous, Empereur, pour
nous forcer? non, dit Theodose, mais
pour vous supplier, qu'à l'exemple du
Maître que vous servez, vous rompiez
mes liens, car je ne puis plus vivre au-
trement. Quelle penitence avez vous
fait, dit le Saint, pour vôtres peché? c'est
à vous de me l'ordonner, dit l'Empereur,
& à moy de le faire, &c.

Après ces exemples, comment se peut-
il encore trouver tant de chair & de
sang aux Ecclesiastiques, qui abandon-
nent si lâchement la cause de Dieu & de
son Eglise? & si on demande, qui les
tient en cette bassesse d'esprit? ils diront
que c'est le respect qu'on doit aux per-
sonnes de qualité. On ne dit pas qu'il
faillie manquer de respect, voyez si Saint
Ambroise en a manqué auprès de l'Em-
pereur, il luy remontre ses fautes cha-
ritablement, & selon l'obligation de sa

charge, puis qu'il en vient à la rigueur avec laquelle il le remet dans son devoir. A-t'il encouru la haine de l'Empereur ? bien loin de cela: Entendez-le parler de son Evéque au Patriarche de Constantinople, qui le convoie de rester dans le chœur de son Eglise: J'ay appris, luy dit l'Empereur, la difference qu'il y a entre un Evéque & un Empereur, j'ay trouvé un Maître de la verité, & je n'ay trouvé entre tous les Evéques qu'un Ambrøise digne de son nom. Pourquoi ferons-nous donc plus timides à reprendre les profanateurs de la Loy de Dieu & des choses saintes, qu'ils ne le sont à faire le mal qu'ils font jusqu'aux pieds de ses Autels: ils sont en cela véritablement effrontez à merveille, dit Monsieur Bourdoise, mais aussi sommes nous extrêmement lâches en n'osant seulement ouvrir la bouche pour leur faire la correction, quoy que nous y soyons obligez par nos propres Ordres.

Si je doutois de la foy des Chrétiens, je ne voudrois qu'entrer dans l'Eglise quand ils y sont, & selon que je le verrois plus ou moins dans la modestie, j'en jugerois seurement, en disant qu'il est impossible que les vrais Chrétiens puissent voir les lieux sacrez, où ils ont été baptizez, qu'avec tres-grand respect. Je n'entre jamais dans une Eglise, dit

286 *De la modestie & du bon exemple*
un Pere que je n'y voye mes accusateurs,
& mon Juge qui me condamnent aux
peines du temps & de l'eternité; si y
manque de pieté & de modestie, le Cru-
cifix me reproche mes ingrattitudes, la
Chaire mon ignorance, le Confessio-
nal mes crimes, le grand Autel mon peu
de foy, & tous ensemble mon insolence,
à y mener, ou à y laisser des chiens:
contre la Loy de Dieu, qui n'y ayant
pû souffrir des hommes vendans & a-
chetans ce qui estoit necessaire à ses Au-
tels lors qu'elle n'estoit encore qu'en fi-
gure, y auroit bien moins laissé des chiens,
s'il y en eût trouvé: contre l'Eglise qui
le deffend par ses Conciles, & par les
Prelats les mieux éclairez: & contre la
nature même qui ne dispense personne
du respect que tout le monde doit aux
choses saintes. Ne seroit-ce pas sacrile-
ge à un homme d'amener dans l'Egli-
se des moutons, des taureaux, des va-
ches & des boucs? hé quel privilege a-
t'il plus pour les chiens qui sont incom-
parablement plus sales, plus profanes, &
plus indignes des saints lieux, que tous ces
autres animaux qui ont servy aux sacri-
fices?

Si on vouloit vous persuader que les
chiens vont en Paradis avec Dieu, & les
Saints, ne diriez vous pas qu'il faudroit
estre fou, impie, & plus qu'infidele

pour croire cela ? c'est pourtant ce que vous faites quand vous menez, ou souffrez des chiens à l'Eglise. Qu'est-ce que le Paradis, sinon la demeure de Dieu, des Anges & des Saints ? & qu'est-ce que l'Eglise ? n'est-ce pas aussi la demeure continue de Dieu, des Anges & des Saints ? y est-il moins digne d'honneur, que dans le Paradis ?

Si vous aviez mené vos chiens dans la garenne d'un Seigneur, dans son cabinet, ou en quelque lieu qu'il chérit encore plus, ne les pourroit-il pas chasser, ou ne les pourroit-il pas tuer, sans estre pour cela fuit à aucune peine ? certes il faut avoir bien peu d'estime pour Dieu, si on croit qu'il a moins d'affection pour ses Temples sacrés, qu'un Seigneur n'en a pour sa garenne, & qu'une Dame n'en a pour ses atours de vanité, & pour ses meubles précieux.

Si vous alliez chez le Roy, ou chez un Prince, oseriez-vous y mener un chien ? s'il commandoit à son valet de le tuer, vous n'oseriez seulement le regarder de travers, ny en faire semblant.

Si les hommes meritent chastiment pour estre hors de leurs devoirs, les bêtes n'en peuvent pas estre exemptes quand elles ne sont pas dans le leur, quoy qu'innocemment. Le saint Esprit nous le monstre au 2. des Cantiques vers. 15. où il dit:

Capite nobis vulpes parvulas que demoluntur vineas. Or les chiens qui ne font que pour la chaise, & pour garder la maison, & dont le naturel est si sale que Dieu ne s'est jamais voulu servir, ne peuvent être plus hors de leur devoir, que lors qu'ils s'arrentent dans les Eglises, dont la sainteté est si grande, qu'il n'est pas permis aux fideles memes de s'en servir à autre chose qu'au service de Dieu, où pourtant ils font mille ordures & mille desordres. Quelques crimes que le Roy Balthasar eût commis Dieu l'avoit toujours attendu à penitence, mais en même temps qu'il fit servir à sa table les vaisseaux du Temple, il vit une main terrible & fulminante écrivant sa condamnation en dernier ressort: ô Chrétien si ta foy ne te donne du respect avec les Anges pour ce Saint lieu, qu'elle te fasse au moins craindre avec les demons, qui savent que cette maison de Dieu est terrible, *Terribilis est locus iste, demones credunt & contremiscunt.*

Qui es-tu qui demeure dans le Temple du Tres-Haut sans respect? es-tu Chrestien? non, car tu n'aurois pas oublié, que c'est là où se font les Chrestiens. Qui es-tu, un Payen ou un Turc? ô qu'ils ont bien plus de respect pour leurs fausses divinitez & pour leurs Mosquées! bien loin de souffrir jamais des chiens
dans

dans leurs Temples, il n'est pas permis à aucun homme d'y entrer chaulfé, d'y cracher, &c. qui es-tu donc ? une beste ? tu es encore pis, *Bos cognovit possessorem suum*, la bête obeit à l'homme, & le craint : quels Chrestiens sont-ce donc ceux qui sçavent que dans l'Eglise Dieu est avec eux réellement, corporellement, avec toute sa Cour celeste, & ont pour luy bien moins de respect que n'en ont les Payens pour leurs trompeuses divinités ? est-il plus obligé de souffrir l'insolence des Chrestiens dans ses veritables Temples, qu'il ne le fut des Juifs dans la figure de nos Eglises ? non sans doute, car il a protesté qu'il ne partageoit sa gloire avec personne, *Gloriam meam alteri non dabo.*

Si on le deshonne dans sa propre Maison, où se pourra-t'il retirer pour se mettre à couvert de nos impietez qui le crucifient derechef, *Rursum crucifigentes ?* il a été méprisé dans le Ciel par les Anges felons & apostats, il est offensé aux Villes, aux Bourgs, aux Foires, aux Marches, & aux maisons particulieres, de sorte qu'il ne peut être exempt d'injure, si ce n'est dans sa Maison, où il ne peut être mal taitté, que par une tres-coupable ignorance parmi les Chrétiens, ou par une impieté plus digne de l'enfer que celle des Payens & des Infidelles.

N

Si bien qu'il faut demeurer d'accord que tout Chrétien est indigne de son nom, & l'Ecclesiastique de son Caractere, qui manque de zele aux affaires de Dieu, de respect & de modestie aux choses saintes, & incapable de l'exercer au profit des ames qu'il doit edifier. C'est ce qui obligea Saint Jerôme d'exhorter le jeune Rusticus par la lettre qu'il luy adressa, à vivre d'une telle sorte, que par sa modestie il meritât d'être fait Clerc, gardez vous bien, luy dit-il, de souiller votre jeunesse d'aucun peché, afin que vous vous approchiez de l'Autel du CHRIST aussi pur qu'une Vierge qui sort du berceau, acquerez-vous une bonne reputation: & si les femmes connoissent votre nom, faites qu'elles ne connoissent point votre visage. S. Hilaire ajoûte que le Prêtre est la lumiere de l'Eglise, comme les yeux le sont du corps, si bien, dit-il, sur le *Psal.* 134. que si cette lumiere s'obscurcit, tout le corps de l'Eglise se trouve enveloppé dans les tenebres du peché. S. Denis passa outre, & dit (comme c'est le propre du Prêtre d'éclairer & d'illuminer) sans doute celuy-là est déchu de l'ordre Sacerdotal & des vertus Chrestiennes & Ecclesiastiques, qui n'éclaire point les peuples par la science & par la sainteté de sa vie. S. Charles Boromée (au 4. Concile de Milan, *part.* 3.) dit de plus, que

le Prêtre doit mener une vie tout celeste en terre, pour répandre sur tout le reste des hommes les vertus, & la saincteté qu'il leur doit, *Celestem in terris vitam, tanquam Angeli Dei*, dit-il, *moribus vestris debetis exprimere*, hé quelle lumiere donnerons nous étant dans l'Eglise indecument, y parlant, riant, regardant deçà & delà, comme il arrive iouvent ? Le 4. Concile de Carthage, *Can. 45.* recommande aux Ecclesiastiques la modestie si exactement, qu'ils n'y peuvent manquer sans pecher grièvement, *Clericus professionem suam in habitu & in incessu probet, & nec vestibus, nec calceis decorem quarat*; & *Can. 47.* *Clericus per plateas & andronas, nisi magnâ & certâ sui officii necessitate non ambulet*, & *Can. 60.* *Clericum scurrilem, & turpibus verbis jocularum ab officio decernit remouendam.* Celuy de Trente, *Sess. 22. cap. 1. de reform.* le montre si clairement qu'il n'est pas possible d'en douter. Celuy d'Agde, *an. 420. Can. 30.* celuy de Sens, *an. 1524.* de Chartres, de Cambray. *Tit. de vsta, & hon. Cleric.* en l'an 1565. c. 4. ordonnent que les Ecclesiastiques soient rigoureusement châtiez qui manquent de modestie, & qui ne donnent pas l'exemple des vertus qu'ils doivent aux Laïcs. Celuy de Chartres, *an. 1526.* de Bourdeaux, *an. 1582.* de Tours, *an. 1583.* & celuy d'Aix, *an.*

292 De la modestie & du bon exemple
1586. defendent absolument à tous Ec-
clesiastiques (sous toutes les peines des
Saints Canons) toutes fortes d'immode-
sties, les railleries & paroles lascives, &
tres-particulierement sur les matieres
saintes: parmy les seculiers, dit S. Ber-
nard, les railleries ne sont que railleries,
*Inter seculares nuga, nuga sunt: in ore vero Sa-
cerdotis sunt blasphemia*, l. 2. de Confid. c. 23.
mais elles sont des blasphemes dâs la bou-
che des Prêtres, *Consecrasti os tuum Evan-
gelio. talibus aperire non licet*, Saint Gregoi-
re est de ce sentiment, quand il dit, qu'il
arrive souvent que ce qui n'est pas peché
dans les Laïcs est un crime dans les Pré-
tres, *Quod in Laicis culpa non est, hoc cri-
men est in Sacerdotio constitutis*. C'est ce qui
a obligé tant de Conciles à decreter con-
tre ce desordre, comme chacun le peut
voir dans la Somme des Conciles, pag. 143.
Saint Gregoire de Nazianze predit la
perte de Julian l'Apostat par la seule
veüe de son immodestie. Saint Ambroi-
se (lib. 1. Officior. cap. 23.) n'en dit pas
moins? *Licet interdum honesta joca & sua-
via sint, tamen ab Ecclesiastica abhorrentur*
regula, va vobis qui rideis, qui: flebitis, ait De-
minus, non solum profusos, sed omnes etiam jocos
declinandos arbitror, plenum tamen saevit atq;
& gratia sermonem esse non indecorum. Mais
Saint Jérôme me paroît parler icy avec
une force & une beauté merveilleuse,

c'est dans son Epître 128. *Tanta* (dit-il) *debet esse scientia Pontificis Dei*, & il en faut dire autant à proportion des autres Ecclesiastiques, *ut & gressus ejus, & motus, & universa vocalia sint, veritatem mente concipiat, & toto eam habitu resonet & ornatu, quidquid agit, quidquid loquitur sit doctrina populorum.*

Je ne pretends pas icy faire leçon aux Ecclesiastiques du respect qui est dû à nos Eglises, car je veux croire qu'ils sçavent tous qu'on les doit autant honorer & respecter à cause de l'adorable Eucharistie qui y repose toujours, que les Saints respectent le Ciel empirée, parce que c'est le séjour de la Divinité, ils y adorent sans cesse le même Dieu qui attend dans nos tabernacles le respect & l'adoration de tous les Fideles, & particulièrement des Prestres qui en doivent l'exemple, en un mot ce sont ses Maisons qui luy sont spécialement dediées & consacrées, *Domus mea, &c.* Mais parce qu'il est extrememēt à craindre qu'on ne les charge à la mort de tous les desordres & irreverences qu'on aura commis aux Temples sacrez, pour les avoir souffert par un lâche silence, pour lequel Saint Augustin après le Prophete Isaië, *cap. 56. vers. 10.* les appelle chiens muets, qui n'osent japer quand il faut japer, *Speculatores ejus canes muti, non va-*

294 *De la modestie & du bon exemple
lentes lairare.* Je toucheray icy fort sim-
plement quelques-unes des obligations
que nous avons tous de faire rendre par
les Laïcs le respect qui est dû aux Egli-
ses, & à JESUS-CHRIST, qui y
fait sa demeure continuelle. Je com-
mence par nos Statuts publiez dans le
Synode de l'an 1669. tenus sous Monsei-
gneur de Grammont, qui deffendent à
qui que ce soit (sous quelque pretexte
que l'on puisse pretendre) d'entrer dans
l'Eglise, ny dans le Cimetiere avec des
armes à feu, & ordonnent aux Curez, &
autres, de ne pas permettre que les pau-
vres demandent l'aumône dans les Egli-
ses, mais les contraignent de demeurer
à la porte, s'ils la veulent demander,
c'est pourquoy ils doivent advertir le
peuple de ne rien donner dans les Eglises
aux pauvres mandians, *Stat. 11. & 12.*
Le Concile d'Aix de l'an 1585. enjoint
sous peine d'excommunication de ne
point souffrir les femmes aupres des Au-
tels, ny dans le Chœur pendant qu'on y
fait les Offices divins, & les declare ex-
communiées, si après avoir été averties
elles refusent d'en sortir; Celuy de Char-
tres de l'an 1528. leur fait la même de-
fense, & veut qu'elles soient separées des
hommes: il ordonne en outre que les Pré-
tres les empêchent de promener leurs en-
fans dans les Eglises, & d'y faire du bruit

Celuy de Bourges de l'an 1584. avec les precedens, enjoit aux Ecclesiastiques de faire tenir les pauvres à la porte de l'Eglise, dans laquelle, disent-ils, on ne doit point faire l'aumône : comme aussi de n'y souffrir jamais des chiens; Celuy d'Aix de l'an 1535. & plusieurs autres avec luy, defendent à toutes personnes de se promener dans les Eglises, d'y parler, ny traiter d'affaires temporelles, de se tenir contre les Autels & les Fonts Batismaux, de s'y appuyer ou mettre dessus leurs chapeaux & des choses indecètes, de faire du bruit à la porte, de tourner le dos au S. Sacrement; Celuy de Tours de l'an 1590. deffend à tous Laïcs de s'arrêter dans l'enclos de l'Autel, Celuy de Tolose de la même année deffend absolument de bâtir quoy que ce soit pour usage profane contre les murailles des Eglises, ny d'y mettre fumiers, & matieres à bâtir, d'employer les materiaux d'une Eglise, ou ses utensiles & meubles, en autres usages qu'en ceux qui regardent la gloire de Dieu. Le Concile general de Lyon, c'est le second sous Gregoire X. deffend l'entrée dans les Eglises avec armes, ce que fait pareillemēt le quatrième de Milan, voyez celuy-là au *Can. 25.* où il dit sur ce poinct plusieurs belles choses importantes & considerables. La Constitution de l'Empereur Theodose raportée

296 De la modestie & du bon exemple
au Concile d'Ephese devroit seule suffi-
re, voicy ses propres termes : Nos qui le-
gitimi imperii armis nunquam non circumda-
mur, &c. quosque sine armatis stipatoribus
esse non convenit, Dei Templum ingressuri ar-
ma relinquimus, & ipsum etiam diadema Regia
majestatis insigne foris deponimus & sacra al-
taria munerum tantum offerendorum causâ ac-
cedimus, quibus quoque oblati, ad extremum,
communeque atrium mox nos recipimus, nec
quicquam ex propinqua divinitate nobis arra-
gamus. Le respect d'un si grand Empe-
reur pour les choses Saintes, n'arreste-
ra-t'il point l'ambition de ses inferieurs,
qui portent si cõmunement leur orgueil
jusques dans le Sanctuaire même ? moy,
dit-il, qui ay droit de porter les armes de
l'Empire, je les laisse toûjours à la porte
des Eglises où je veux entrer ; je dépose
le Diademe, & je n'approche jamais
de l'Autel que pour y presenter mes of-
frandes, ce qu'ayant fait, je me retire
à l'écart, estimant n'avoir aucun droit
de m'arrester si près de la Divinité, &
des choses sacrées. Comment ose-t'on
donc entrer dans les Temples de Dieu,
avec des équipages de guerre ; & de
chasse, comme fusils & épées, & que
feront les bons Ecclesiastiques pour em-
pêcher tels desordres dans la Maison du
Roy du Ciel & de la Terre, à l'exemple
de ce saint Empereur qui craignoit si

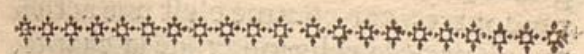
fort de commettre un sacrilege, s'il eût mis son Diademe, ou ses Armes trop près de l'Autel; Celuy de Saumur de l'an 1276. defend d'y loger aucuns meubles, sinon dans l'extreme necessité, & autant qu'elle durera seulement. Il deffend de mesme, & sous les peines des Saints Canons, aux Prêtres de se servir dans leurs Ministeres d'Ornemens sales & déchirez; Celuy de Rouen, celuy d'Aix déjà cité, & celuy de Tours leur deffendent absolument de faire aucunes publicatiōs pour affaires temporelles dans le temps de la Sainte Messe. (voicy les proprestermes de celuy-cy.) Au surplus ne voulons que les Curez, ny leurs Vicaires fassent aucunes proclamations des choses profanes en leurs Prônes, lesquelles ils pourront faire après la Communion achevée, non pas, dit-il, qu'il leur soit permis pour cela de publier aucunes choses contre les bonnes meurs, comme sont les danfes, jeux, & choses semblables, à quoy l'on peut ajouter les ventes es jours de Dimanches & de Fêtes, les huées, ou chasses, les courvées, & tout ce qui est contre l'honneur des divins Mysteres, comme de retirer les vaches des prez, les porcs des bois, les chiens des vignes, & semblables, dont à peine un simple Advocat de campagne voudroit faire la publicatiō, crainte de faire tort à sa pro-

Ny

298: *De la modestie & du bon exemple*
fession, qui n'est pas pour des emplois
si mecaniques, parce qu'il n'est pas ju-
ste, disent-ils, que les Prestres fassent
l'office des Sergens & de Dieu tout en-
semble: c'est pourquoy ils enjoignent à
tous Juges & Magistrats au Droit Civil,
de faire faire telles publications par leurs
Sergens hors de l'Eglise & du Cimetiere,
sous peine d'encourir l'indignation
de Dieu, voyez icy sur tout le 3. chap.
du 2. Livres des Machab. principalement
depuis le vers. 24. jusques au 40. Le Con-
cile general de Lyon, merite d'estre
veu au lieu cité cy dessus. Et celuy de
Sens, de Chartres, & quantité d'autres
sitez au Royaume de Jesus par le Pere
Eudes, disent merveille sur ce sujet, ceux
qui les verront reconnoistront qu'il faut
estre dans une abîme d'ignorance &
d'impieté pour commettre tant d'irre-
verences & d'immodesties dans la pro-
pre Maison de Dieu, où les puissances du
Ciel, les Anges, & les diables mêmes
tremblent de respect & de crainte, *Tre-
munt potestates, demones credunt & contremis-
cunt*, dit Saint Jacques: & des hommes
mortels, pecheurs, & sujets au Juge-
ment de Dieu, ne craignent rien, par-
ce qu'ils ne croient rien que leurs senti-
ment erronez, & ne suivent que leurs
passions habituelles.

Est-il meilleur ou non, d'obeir à l'E

des Ecclesiastiques, &c. Art. VIII. 299
glifé qui nous oblige à la Modestie, &
au bon exemple pour plaire à Dieu, que
de faire le contraire, à la ruine de l'hon-
neur & du salut ? *Pensons-y bien.*



SUITE DES AUTRES
DISPOSITIONS ET
QUALITEZ DU ZELE ET
DE L'ESPRIT
ECCLESIASTIQUE EN GROS.

ARTICLE IX.

*Sollicitudine non pigri, Spiritu ferventes,
Domino servientes, orationi instantes,
non alta sapientes, sed humilibus con-
sentientes, &c. Rom. 12.*

Toutes ces Dispositions sont
tellement liées ensemble, que
les unes ne peuvét pas servir
sans les autres.

Je commence donc icy
par la devotiõ, qui n'est rien autre qu'une
ardente affection, & une sainte dis-
position dans la volonté qui la rend
prompte, diligente, agile & fervente

M vi